

probablement à l'heure actuelle. Nous sommes inquiets et, notamment, d'une apparente absence d'appui ou de collaboration de la part du ministère des Affaires extérieures à l'endroit des efforts du ministère des Pêches. Nous avons posé des questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre, sur nos accords internationaux sur les pêches. Il a fait preuve d'une telle ignorance en la matière que cela devient par moment embarrassant.

Par exemple, j'ai demandé si les pourparlers en cours à Ottawa, entre la délégation de France et la délégation du Canada, sur l'expiration graduelle des droits octroyés par traité à la France sur les eaux au large de la côte orientale du Canada, portaient sur le plateau continental et les difficultés découlant de la juridiction française sur les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le ministre a répondu que les pourparlers se rapportaient uniquement aux pêches et ne portaient pas sur le plateau continental. Vraiment, monsieur le président, nos questions ont dû s'arrêter là, vu la totale ignorance dont témoignait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il était inutile de pousser plus loin la chose. Puisque nous nous soucions de ces ressources renouvelables, nous nous soucions aussi, bien entendu, du plateau continental, où elles se trouvent. Quand on parle du plateau continental, on parle des Grands Bancs, ce n'est qu'une seule et même chose. Il est clair que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en savait rien.

Cette ignorance démontre que l'actuel ministre des Pêches et des Forêts n'a pas reçu le genre d'appui qu'il convenait de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministère des Affaires extérieures. Pourquoi notre ministre des Pêches a-t-il dû se rendre au Danemark le chapeau à la main pour essayer d'obtenir que les Danois acceptent de conclure un accord de conservation constructif? Tant que le ministre n'aura pas l'appui complet et avoué du gouvernement du Canada et tant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne sera pas disposé à le soutenir en déclarant à la Chambre que nous nous réservons le droit de prendre toute décision que nous jugerons bonne au cas où les Danois repousseraient nos propositions, les efforts du ministre des Pêches et des Forêts auprès du Danemark, aussi louables soient-ils, se révéleront une fois encore inutiles.

Qui prendra la pleine responsabilité de défendre le cas du Canada à la conférence sur le droit de la mer? Nous ne pouvons nous attendre du ministère des Affaires extérieures qu'il s'occupe de cette question car il a déclaré ne pas partager nos inquiétudes. Il ne possède pas les connaissances nécessaires sur ce sujet.

D'ici 1973 le ministre sera si préoccupé des questions concernant l'environnement et s'y rapportant que notre cas à la conférence sur le droit de la mer en 1973 sera bien faible.

Le résultat de ces modifications n'apportera aucun avantage réel ni discernable à l'administration des pêcheries. D'un autre côté je prévois certains désavantages possibles et j'estime également devoir répéter que nous nous soucions de ce que certains cas éventuels soulèveront des conflits...

**M. le vice-président:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

[M. McGrath.]

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Conformément à l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler)—Question posée au cabinet; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—Les ports—Montréal—L'ordre de priorité du programme portuaire.

(A 6 heures, la séance est suspendue.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, AUX DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, AUX SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

**M. le président:** A l'ordre, je vous prie. Lorsque la séance a été levée à 6 heures, le comité étudiait un amendement à l'article 3, présenté par le président du Conseil du Trésor.

Sur l'article 3—*Création du ministère.*

**M. McGrath:** Monsieur le président, mon temps de parole est presque écoulé. Sous réserve du consentement des membres du comité, on m'accorderait peut-être quelques minutes de plus pour terminer mes remarques.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Avec plaisir.

**M. McGrath:** Avant l'ajournement du comité, j'avais fait ressortir certaines des appréhensions que nous nourrissons quant à l'avenir de nos pêcheries à la suite de la réorganisation des ministères. Ces appréhensions sont parfaitement justifiées. J'ai l'impression que l'horizon s'est éclairci quelque peu. Les progrès accomplis illustrent le rôle utile que joue cette institution en tant que forum législatif et lieu de discussions. A la suite des arguments qui ont été développés et consignés au hasard—dans l'esprit de compromis qui a caractérisé l'histoire du Canada—nous sommes parvenus à un point où il est possible d'affirmer qu'en nous montrant prêts à faire de petites concessions, nous pouvons parvenir à un accord. Il est réconfortant pour nous de savoir qu'à partir de...